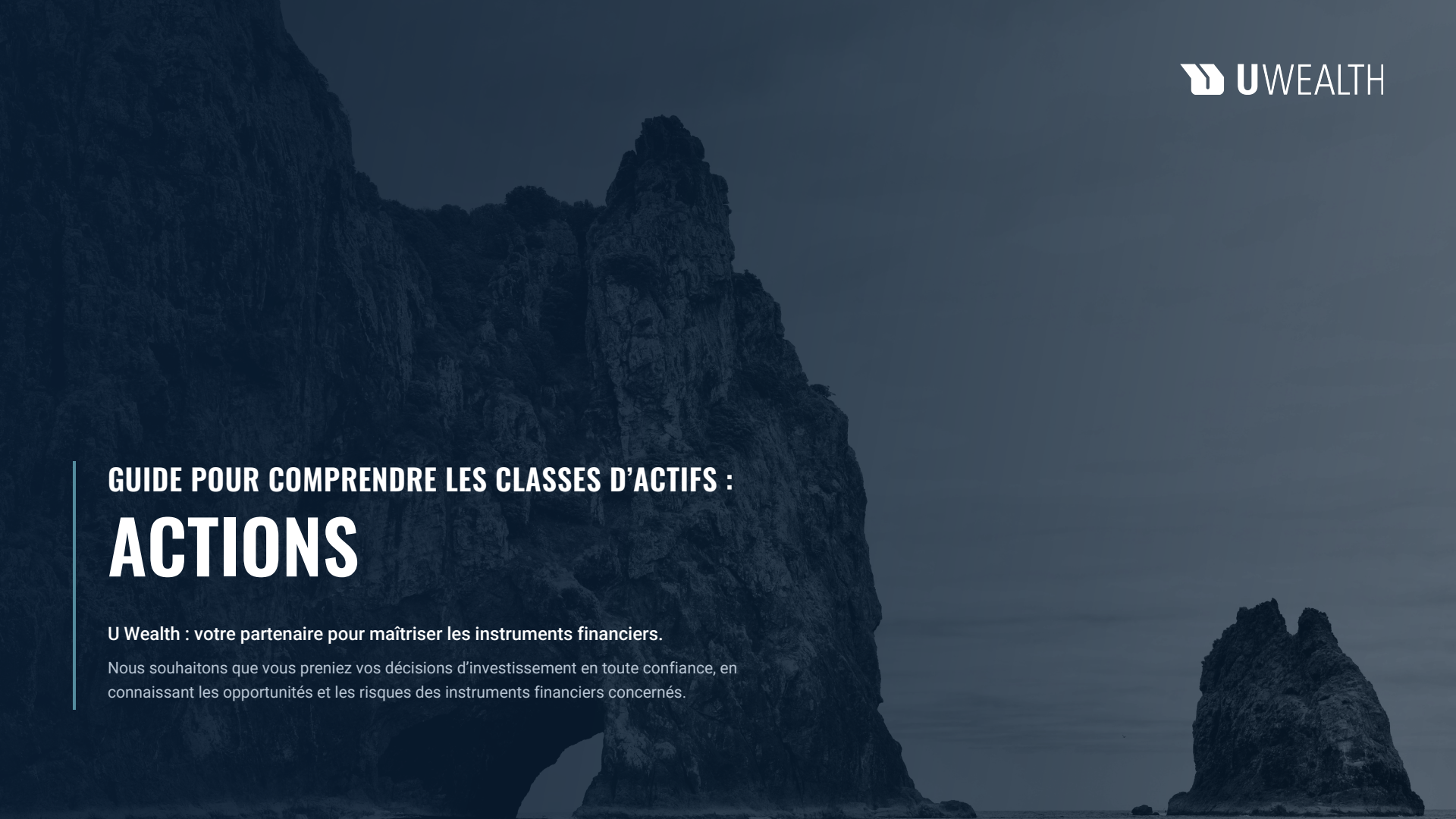

UWEALTH

GUIDE POUR COMPRENDRE LES CLASSES D'ACTIFS :

ACTIONS

U Wealth : votre partenaire pour maîtriser les instruments financiers.

Nous souhaitons que vous preniez vos décisions d'investissement en toute confiance, en connaissant les opportunités et les risques des instruments financiers concernés.

INSTRUMENTS FINANCIERS : OPPORTUNITÉS ET RISQUES

Plus un instrument financier est complexe, plus son risque potentiel est élevé – mais plus ses perspectives de rendement le sont aussi.

QUE SONT LES ACTIONS ?

Les actions (également appelées « titres de participation ») représentent une **part du capital d'une entreprise**. L'actionnaire participe au succès ou à l'échec des résultats de l'entreprise, dont il partage les risques financiers mais aussi les rendements.

Il existe **différents types d'actions**. On distingue notamment les actions nominatives, dont les détenteurs sont inscrits dans un registre des actions, et les actions au porteur, sans inscription.

Les actionnaires disposent de **divers droits** : droits financiers, d'information, de souscription, d'indemnisation, d'échange, de règlement et de vote, ainsi que le droit de participer au produit de liquidation.

Il existe normalement **deux raisons d'investir en actions** : 1. constituer un patrimoine en participant à la hausse à long terme de la valeur de l'entreprise (plus-value) ; 2. générer un revenu en participant aux résultats de l'entreprise sous forme de dividendes.



AVANTAGES/INCONVÉNIENTS

Le cours des actions dépend de l'offre et de la demande. La demande dépend fortement de la performance économique de l'entreprise, ainsi que de la conjoncture nationale et internationale.

Si une entreprise a besoin de capitaux supplémentaires, les actionnaires peuvent recevoir un « droit de souscription » leur permettant de souscrire des actions nouvelles à un prix et selon un rapport de souscription prédéfinis. Selon que le droit est négociable ou non, son prix est inclus dans le cours de l'action. Si le droit est négocié séparément, le cours de l'action est réduit de la valeur de ce droit.

Avantages

- Les actions permettent une **participation directe** à l'avenir financier d'une entreprise.
- **Accessibilité, liquidité et polyvalence** : les actions cotées sont généralement des instruments liquides offrant un large éventail d'opportunités d'investissement dans le monde entier.
- Il existe deux types de **rendement** : le rendement du dividende et la plus-value.
- Historiquement, les actions ont surperformé les autres classes d'actifs sur le long terme.

Inconvénients

- **Prévisibilité :** les performances passées ne préjugent pas des rendements futurs.
- **Fluctuations à moyen terme :** les tendances passées peuvent s'inverser à moyen terme.
- **Volatilité :** les actions sont sujettes à de brusques variations de cours, dont la cause n'est pas toujours claire pour l'investisseur.
- **Les frais de courtage** réduisent le rendement de l'investissement.
- **Les dividendes ne sont pas garantis** ; ils peuvent être supprimés ou annulés. Par exemple, en cas de liquidation, les actionnaires sont remboursés après les autres créanciers.

RISQUES IMPORTANTS À PRENDRE EN COMPTE

Les actions se négocient selon l'équilibre entre l'offre et la demande. Le **cours d'une action** exprime **les attentes des investisseurs quant à sa valeur et à son rendement futurs**. Pour former ces attentes, les investisseurs évaluent **deux principaux facteurs de risque** : l'**environnement économique** (risque de marché) et la situation propre de l'entreprise (**risque spécifique**).

Facteur de risque	Type de risque	Explication	Conséquences
Risque de marché	**Environnement économique général**	Toutes les actions sont exposées de la même manière au risque de marché lié à l'environnement économique général. Par exemple, une variation des taux d'intérêt influence généralement le cours des actions dans leur ensemble, indépendamment de l'évolution propre à chaque entreprise.	Les actions peuvent connaître de brusques variations de cours, dont la cause peut ne pas être claire pour l'investisseur (prévisibilité).
	Psychologie de marché	Un marché réglementé est un marché d'anticipations. Toutes les anticipations ne sont pas rationnelles. Les acteurs du marché ont notamment tendance à renforcer, voire à exagérer les tendances.	Les actions sont des investissements volatils à court terme.
Risque spécifique	**Rentabilité**	Les actionnaires ont le droit de participer à la rentabilité de l'entreprise. La situation économique de l'entreprise et la qualité de sa direction déterminent si un rendement peut être distribué sous forme de dividende et, le cas échéant, pour quel montant.	Le versement de dividendes n'est pas garanti. Les performances passées ne préjugent pas des rendements futurs.
	Insolvabilité	En cas d'insolvabilité, les actionnaires ne participent au capital de liquidation qu'après le désintéressement des autres investisseurs (p. ex. les obligataires).	L'actionnaire supporte le risque de perte totale du capital investi.

Lorsque les actions sont négociées dans une autre devise que la monnaie de référence, il existe un risque supplémentaire lié aux variations des taux de change.

CE QUE L'ON PEUT ATTENDRE DES ACTIONS

Horizon d'investissement

- Moyen terme
- Long terme
- Court terme

Attentes de revenus

- Plus-value
- Dividendes irréguliers

Anticipations de marché

- Hausse (1)

(1) Il existe des stratégies de négociation adaptées à d'autres anticipations de marché (p. ex. la vente à découvert). Ces stratégies peuvent accroître les risques d'investissement.

À SAVOIR AVANT D'INVESTIR EN ACTIONS

Gain maximal

Illimité : dividendes perçus plus toute plus-value réalisée.

Perte maximale

Perte totale du capital en cas d'insolvabilité de l'entreprise.

Profit/perte

Le rendement d'un investissement dans une action donnée ne peut pas être prévu. L'investisseur participe à la performance économique de l'entreprise, dont il partage les risques et les rendements.

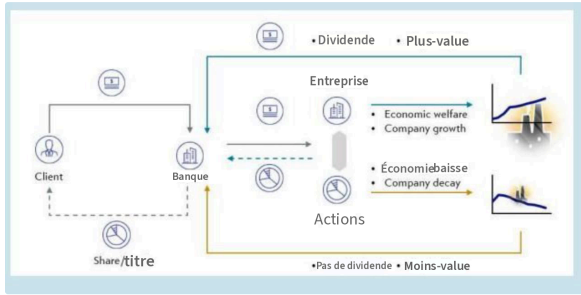

ZOOM SUR LES ACTIONS

ACTIONS ET FONDS PROPRES

En finance, le terme « capitaux propres » désigne :

- la valeur résiduelle d'une entreprise après déduction de tous les passifs des actifs
- tout type de titre donnant droit à une participation au capital

Les actions sont la forme la plus courante de ces titres.

Elles représentent la part de propriété d'un investisseur dans une entreprise.

PRINCIPAUX TYPES D'ACTIONS

Les actions sont généralement des instruments très liquides, extrêmement polyvalents et facilement accessibles. Elles peuvent être classées de multiples façons, le plus souvent selon les droits de vote et la transmissibilité.

Selon les droits de vote

- **Actions ordinaires :** leurs détenteurs disposent d'un droit de vote sur les décisions de l'entreprise.
- **Actions privilégiées :** leurs détenteurs ne disposent généralement pas de droit de vote, en échange d'un traitement préférentiel pour les dividendes.

Selon la transmissibilité

- **Actions nominatives :** le nom du détenteur est inscrit dans un registre ; ces actions sont moins facilement transmissibles. Elles entraînent des coûts administratifs plus élevés, mais permettent aux entreprises de connaître leurs actionnaires et compliquent les OPA hostiles.
- **Actions au porteur :** sans inscription ; ces actions sont facilement transmissibles.

Bien que les actions constituent une participation dans l'entreprise, les investisseurs ne disposent pas de droits ou possibilités spécifiques, notamment en matière d'accès aux informations internes (p. ex. situation financière actuelle, décisions stratégiques) qui influenceraient leurs décisions d'investissement.

VALEUR ET RENDEMENT D'UNE ACTION

La **valeur d'une action** dépend principalement de la performance (et des **perspectives de performance**) de l'entreprise ainsi que de l'environnement de marché (**conjoncture et climat économique**).

Les sociétés cotées en bourse **publient leurs résultats** à intervalles réguliers.

En outre, les sociétés cotées sont tenues d'**informer publiquement les investisseurs de tout événement** susceptible d'**influencer** leurs attentes quant à la performance future de l'entreprise **et donc le cours de ses actions**. Ces événements comprennent :

- les offres publiques d'achat
- les fusions avec d'autres entreprises
- le lancement de nouveaux produits.

Les actions procurent **deux types de rendement** aux investisseurs.

Plus-value

Si l'entreprise prospère, sa valeur et, partant, le cours de ses actions augmentent en conséquence.

Versement de dividendes

Un dividende est la distribution d'une partie du bénéfice de l'entreprise à ses actionnaires. Le conseil d'administration décide de verser ou non un dividende et d'en fixer le montant, en tenant compte d'autres besoins (p. ex. investissements, réserves). Les dividendes peuvent être versés en espèces ou sous forme d'actions supplémentaires.

TYPES DE COÛTS

L'achat et la vente d'actions engendrent des **coûts pour l'investisseur.**

Écart acheteur-vendeur (bid/ask)

Montant dont le prix vendeur dépasse le prix acheteur d'un actif sur le marché. L'écart bid/ask correspond à la différence entre le prix le plus élevé qu'un acheteur est prêt à payer et le prix le plus bas qu'un vendeur est prêt à accepter.

Frais de courtage et bancaires

Les courtiers et les banques facturent leurs services selon le type d'actif, la place de marché et le volume de la transaction. Des frais minimaux par transaction peuvent s'appliquer.

Commissions

Peuvent être prélevées par les bourses. Les frais boursiers peuvent varier sensiblement d'une bourse à l'autre.

Impôts

Tels que le droit de timbre, peuvent être perçus lors de l'achat d'actions.

Conversions de devises

Peuvent engendrer des coûts supplémentaires.

TYPES D'ORDRES

Les actions se négocient en continu. Il existe toujours un décalage entre la passation et l'exécution d'un ordre. Au moment de passer un ordre, le prix exact d'exécution est donc inconnu.
Des **instructions** peuvent accompagner les ordres, par exemple ordres « au marché », « à cours limité », « stop » ou « stop-limite ».

1 Ordre au marché

Ordre d'achat ou de vente d'une action au meilleur prix disponible. Ce type d'ordre est généralement exécuté immédiatement, mais le prix d'exécution n'est pas garanti. Il est important de garder à l'esprit que le dernier cours traité n'est pas nécessairement celui auquel l'ordre sera exécuté. Sur des marchés rapides, le prix d'exécution s'écarte souvent du dernier cours ou de la cotation « en temps réel ».

2 Ordre à cours limité

Ordre d'achat ou de vente d'une action à un prix donné ou meilleur. Un ordre d'achat limité ne peut être exécuté qu'au prix limite ou en dessous, et un ordre de vente limité qu'au prix limite ou au-dessus.

3 Ordre stop

Également appelé « ordre stop-loss », il s'agit d'un ordre d'achat ou de vente d'une action dès que son cours atteint un prix déterminé, appelé « prix stop ». Une fois ce prix atteint, l'ordre stop devient un ordre au marché. Un ordre stop d'achat est placé à un prix stop supérieur au cours actuel.
Les investisseurs utilisent généralement un ordre stop d'achat pour limiter une perte ou protéger un gain sur une action vendue à découvert. Un ordre stop de vente est placé à un prix stop inférieur au cours actuel. Il sert généralement à limiter une perte ou à protéger un gain sur une action détenue.

4 Ordre stop-limite

Ordre d'achat ou de vente d'une action combinant les caractéristiques d'un ordre stop et d'un ordre à cours limité. Une fois le prix stop atteint, l'ordre stop-limite devient un ordre à cours limité exécuté à un prix déterminé (ou meilleur). Son avantage est de permettre à l'investisseur de maîtriser le prix d'exécution.

POUR EN SAVOIR PLUS SUR LES RISQUES OU SUR LES AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS DISPONIBLES, VEUILLEZ DEMANDER LA DOCUMENTATION PÉDAGOGIQUE U WEALTH À VOTRE CHARGÉ DE CLIENTÈLE.

INFORMATIONS JURIDIQUES IMPORTANTES

U Wealth SA – 8C avenue de Champel, 1206 Genève, Suisse Surveillée par la FINMA (Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers)

Avertissement à caractère pédagogique et informatif

Ce contenu est fourni à des fins d'information et de formation uniquement. Il ne constitue pas un document publicitaire et ne résulte pas d'une analyse financière ou d'investissement indépendante. Il n'a pas été établi conformément aux exigences légales visant à garantir l'indépendance de l'analyse financière et n'est soumis à aucune interdiction de négociation préalable à la diffusion de telles analyses.

Ce contenu a été préparé par U Wealth SA, autorisée et réglementée par la FINMA (Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers). Les informations peuvent être mises à jour de manière irrégulière ou en fonction d'évolutions significatives.

À titre informatif uniquement

Toutes les informations et opinions étaient valables au moment de la rédaction et peuvent être modifiées sans préavis. Ce document est fourni à titre informatif uniquement et ne constitue ni un conseil juridique, fiscal, comptable ou en investissement, ni une offre ou une invitation à acheter ou à vendre un instrument financier.

Les opinions exprimées reflètent le point de vue actuel des auteurs, mais pas nécessairement celui de U Wealth SA dans son ensemble. Bien que les informations soient réputées exactes et proviennent de sources fiables, U Wealth SA ne garantit ni leur exactitude, ni leur exhaustivité, ni leur actualité.

Dans les limites autorisées par la loi, U Wealth SA décline toute responsabilité pour tout dommage ou perte, direct ou indirect, résultant de l'utilisation de ce document ou de toute décision prise sur cette base.

Adéquation et conseil professionnel

Les investissements mentionnés peuvent ne pas convenir à tous les investisseurs. Chaque investisseur doit évaluer l'adéquation d'un investissement à sa situation et à ses objectifs personnels et consulter son conseiller professionnel avant toute décision financière.

Ce contenu ne constitue pas une recommandation personnalisée et ne tient pas compte de votre profil d'investisseur ni de votre situation financière.

Durabilité / ESG

Ce document ne respecte pas nécessairement les réglementations ou normes ESG applicables dans d'autres juridictions. Pour plus de détails sur les critères ESG et leur éventuel impact sur le rendement financier ou l'éligibilité des investissements, veuillez contacter directement U Wealth.

Risques généraux

La valeur des investissements et les revenus qui en découlent peuvent augmenter ou diminuer, et les investisseurs peuvent ne pas récupérer le montant investi. Les instruments financiers peuvent être exposés à divers risques, notamment, mais pas exclusivement, les risques de marché, de crédit, politiques et de change. Les performances passées et les rendements simulés ne sont pas des indicateurs fiables des performances futures.

Les produits structurés mentionnés ne constituent pas des placements collectifs de capitaux au sens du droit suisse et ne sont pas soumis en tant que tels à la surveillance de la FINMA. Les investisseurs ne bénéficient pas de la protection spécifique prévue par la loi fédérale sur les placements collectifs de capitaux.

Données de tiers

Certaines informations peuvent provenir de fournisseurs tiers tels que des agences de notation, des fournisseurs de données financières ou des plateformes de données ESG. U Wealth SA ne garantit ni l'exactitude ni l'exhaustivité de ces données et décline toute responsabilité liée à leur utilisation.

Diffusion restreinte

Ce contenu est exclusivement destiné à des destinataires situés en Suisse et ne s'adresse à aucune personne ou entité relevant d'une juridiction dans laquelle sa diffusion serait contraire aux lois ou réglementations locales.

Ce document ne peut être reproduit ou diffusé sans l'accord écrit préalable de U Wealth SA.

ÉTATS-UNIS : NI CE CONTENU NI AUCUNE COPIE DE CELUI-CI NE PEUVENT ÊTRE ENVOYÉS, INTRODUITS OU DIFFUSÉS AUX ÉTATS-UNIS OU REMIS À UNE US PERSON. © U Wealth, 2026

COORDONNÉES

contact@uwealth.ch | +41 (0)22 545 51 40